



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM JUVISY SUR ORGE 1 PLACE DU MARECHAL LECLERC 91260 JUVISY SUR ORGE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 500 €.

Monsieur Alexandre ORSONI, gérant de la société SARL 696 EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe CHEZ M ORSONI 82 AVENUE DES CHARDONNERETS 91600 SAVIGNY SUR ORGE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Alexandre ORSONI 82 avenue des Chardonnerets, 91600 Savigny sur orge
Nombre de parts	450
Montant versé	450 €
2e associé	Elliot ORSONI 82 avenue des Chardonnerets, 91600 Savigny sur orge
Nombre de parts	50
Montant versé	50 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 26 novembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

*Lu et approuvé
D. ORSONI*

JST06

Didier PETIT

Directeur

Crédit Mutuel
Cœur de France
Bureau d'Evry
40 Cours de la République, 91000 Evry
Tél. 01 69 99 79 98 (appel local non surtaxé)
Fax 01 69 91 00 47